

Le Leem se mobilise pour améliorer la prise en charge de la maladie mentale

A quelques jours du 10 octobre, Journée mondiale de la santé mentale, les entreprises du médicament s'engagent et proposent une série de mesures pour promouvoir l'innovation et améliorer la prise en charge psychiatrique des patients en France.

- Les maladies mentales se classent au troisième rang des maladies en termes de prévalence après les cancers et les maladies cardio-vasculaires, selon l'OMS. 75 % des affections psychiatriques débutent avant l'âge de 25 ans¹.
- Les entreprises du médicament, réunies au sein du comité Santé mentale du Leem, sont mobilisées autour d'un objectif commun : améliorer la qualité de vie et optimiser la prise en charge des patients souffrant de maladies psychiatriques. Elles partagent aujourd'hui une plateforme de propositions qui s'articulent autour de trois axes clés : la recherche, l'accès et le parcours.
- Cette mobilisation appelle de ses vœux un engagement de tous les acteurs concernés pour faire de la santé mentale une grande cause nationale.

La crise sanitaire du Covid-19 a donné un coup de projecteur au problème de santé publique que représente la santé mentale des Français, en particulier chez les jeunes. La maladie mentale et les troubles psychiques touchent près d'1/5 de la population, soit 13 millions de Français². Pourtant, **les maladies psychiatriques sont encore et depuis longtemps stigmatisées, leur prise en charge peu soutenue et les investissements en recherche dans ce domaine négligés.** Seuls 40 à 60% des patients atteints de troubles sont pris en charge. Le Président de la République l'a reconnu lui-même : notre société a fait preuve « *d'inefficacité collective à ne pas mettre la psychiatrie à la bonne place* ». Face à ce constat, les entreprises du médicament sont engagées. Dépression, schizophrénie, anxiété, troubles bipolaires, stress post-traumatique... Les entreprises du médicament ont initié plus de 200 essais cliniques de par le monde depuis début 2022. En Europe, elles contribuent à près de 60% des nouveaux essais cliniques. Elles souhaitent s'engager davantage **pour accélérer l'innovation thérapeutique et numérique pour qu'elle soit accessible à tous.** C'est pourquoi, fin 2021, le Leem s'est doté d'un comité Santé mentale qui a rédigé une plateforme de propositions qui s'articule autour de 3 défis.

¹ Institut Montaigne, Etats d'urgence (M Leboyer, JM Llorca), Fondation FondaMental

² Données OMS

1. Coordonner la recherche publique et la recherche privée

Une dynamique a été enclenchée depuis 2021 avec le lancement de projets construits sur des feuilles de route ambitieuses. Il est essentiel de définir les enjeux prioritaires et mutualiser les efforts, les expertises et les ressources, pour permettre un alignement des différents acteurs sur les enjeux de la santé mentale. **Les entreprises du médicament proposent la mise en place d'un comité d'interface unique entre recherche publique et privée pour favoriser les collaborations.** En effet, ces dernières permettent d'accélérer l'arrivée des innovations jusqu'au patient, mais elles restent insuffisantes en France, à la fois par manque de structures et de ressources humaines mais aussi par un manque de visibilité générale sur les essais cliniques. **Le Leem soutient ainsi la mise en place de la base nationale des essais cliniques dont les travaux ont été lancés en France en janvier 2023.**

2. Garantir un accès équitable à l'innovation

En Europe, la France est l'un des pays où les médicaments sont le moins disponibles du fait d'une évaluation de la valeur de l'innovation très éloignée des enjeux des patients, des aidants et des praticiens. Ainsi, parmi les 5 antipsychotiques de 2^e génération développés après 2005, aucun n'est accessible aux patients sur le territoire français. Les méthodologies d'évaluation en psychiatrie ont très peu évolué. Les entreprises du médicament proposent de revoir les méthodologies pour mieux prendre en compte la qualité de vie patient et l'innovation incrémentale, et d'intégrer les psychiatres dans les comités d'évaluation.

En outre, **2/3 des patients** qui souffrent de troubles psychiatriques, **souffrent également d'une maladie physique chronique** et se voient parfois contraints à des interruptions de traitements, en raison du modèle de financement des établissements publics de santé mentale différents. **Une des priorités, soulignée également dans les recommandations de la Mission « Régulation des produits de santé », est d'établir une liste de médicaments onéreux adaptée à la psychiatrie qui permettrait de remédier à cette inégalité d'accès à l'innovation pour ces patients.**

3. Assurer un continuum du parcours de soins

50 % des patients atteints d'un trouble psychiatrique sévère subissent une rechute les conduisant à l'hôpital dans les deux ans. En cause, une difficulté d'observance des traitements, un déficit du nombre de professionnels ou encore un manque de suivi direct et planifié. Il est nécessaire d'assurer un continuum après l'hôpital avec une meilleure coordination entre les professionnels. L'usage du numérique est prometteur en la matière. **Le Leem encourage son développement, notamment pour faciliter les échanges d'informations et la coordination entre les professionnels de santé, mais aussi permettre aux patients d'être acteurs de leur traitement.**

[Lien sur la plateforme dans son intégralité](#)

Contacts Presse :

Stéphanie BOU - Tél : 01 45 03 88 38 - 06 60 46 23 08 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - Tél : 01 45 03 88 87 – 06 31 86 82 70 - email : vpautre@leem.org